

# 2ème Rallye VHC-Classique du Pays de Montbéliard 5/6 octobre 2018

REGLEMENT

organisé par  
l'Association Sportive Automobile du  
Pays de Montbéliard

**14<sup>e</sup> RALLYE DU PAYS DE MONTBÉLIARD**  
Samedi 6 Octobre 2018

**Ouvert aux VHC et VHRS**

**BELLEHERBE** Organisé par l'ASA Pays de Montbéliard

+ d'infos sur [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr) ou sur Facebook

**ELUDINE**  
COMMUNICATION - EVENEMENTIEL

**RégieTech**  
Service des VHC - Compagnie Technique



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE RALLYE



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284  
25205 MONTBELIARD CEDEX  
TEL : 03.81.93.11.93 PORTABLE 06.80.22.32.39  
Site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr)  
Email : [ASAPM25@wanadoo.fr](mailto:ASAPM25@wanadoo.fr)

# REGLEMENT PARTICULIER 2ème RALLYE VHC-Classic DU PAYS DE MONTBELIARD 5/6 octobre 2018

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 14<sup>ème</sup> Rallye Pays de Montbéliard.*

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 5 et 6 octobre 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 2ème Rallye Régional VHC-CLASSIC du Pays de Montbéliard. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la ligue Régionale BFC sous le numéro 77-599 en date du 02/08/18

### *Comité d'Organisation*

Président : Mr BENOIT Hubert  
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard  
Secrétariat du Rallye, Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93  
Email : asapm25@wanadoo.fr  
**Organisateur technique**

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD  
Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

### **1.1P. OFFICIELS** *Idem règlement particulier moderne*

Directeur de Course : Mr COURANT Thierry licence n°16140 04/09  
Commissaire Technique responsable Mr BULLIER Serge licence n° 16678 04/09

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juge de faits.

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 2ème Rallye Régional VHC – CLASSIC du Pays de Montbéliard compte pour  
La coupe de France des Rallyes 2018 (coefficient 2)  
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2018  
Le challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2018

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : **www.asapm.fr**  
Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39  
La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du 1<sup>er</sup> octobre.  
Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 5 octobre de 17h30 à 21h45  
Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 5 octobre de 17h45 à 22h00

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 2ème rallye VHC-Classic du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 28 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

**Madame HIRN Florence 3 rue du temple 25750 AIBRE**

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

**avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement**

- avec la publicité facultative des organisateurs : **275 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **550 €**

**3.1.12.P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Forfait :** En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 28 septembre. Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2018.

### 3.2. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 3.3 ORDRE DE DEPART

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

### 4.1.1. Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2018

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. ASSISTANCE – PUBLICITE – RECONNAISSANCES – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 100km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 kms.  
Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 6,3 Kms    ES 2.4.6 : 6,7 Kms  
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

### RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le dimanche 30 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 5 octobre de 14h00 à 18h00  
Le nombre total de passage est limité à 3

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P. *DEPART*

Dans le sens croissant des numéros de course, avant le rallye moderne.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2018

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 6 octobre à la salle des fêtes de Belleherbe, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr) ou Facebook : [Asa Pays de Montbéliard](#)